



Discours sur la Situation de la Nation (DSN) 2018 : Document intégral de SEM le Premier Ministre du Faso

vendredi 13 avril 2018, par Burkinapmepmi.com

L'honneur me revient à nouveau de me présenter devant vous pour m'acquitter du devoir qui m'incombe, en tant que chef du Gouvernement, de prononcer le discours sur la situation de la Nation, conformément aux dispositions de l'article 109 de notre Constitution.

Comme vous le savez, le 31 janvier dernier, il a plu à Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, de me reconduire à la tête du Gouvernement du Burkina Faso pour mettre en œuvre le PNDES, mettre fin à la pauvreté et placer notre pays sur une trajectoire de croissance forte durable et inclusive.

Vous comprendrez, dès lors, que mes premiers mots devant la représentation nationale, soient d'exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance au Chef de l'État pour sa confiance renouvelée. C'est une grâce divine, c'est un sacerdoce que d'avoir l'opportunité de servir son pays à un niveau aussi élevé.

Le Président du Faso est un homme d'Etat, un patriote, un homme d'épaisseur auprès duquel c'est un privilège que d'avoir la possibilité de servir son pays.

**- Monsieur le Président,
- Honorables Députés,**

L'accélération de la croissance économique est également la résultante du dynamisme de l'activité industrielle, secteur qui a connu un taux de croissance appréciable de 10,5% en 2017.

L'expansion de l'industrie est essentiellement tirée par le sous-secteur minier pour lequel mon Gouvernement a mené au cours de l'année 2017 de nombreuses réformes au niveau de la gouvernance par la création d'une Inspection des mines, d'un secrétariat permanent de la Commission nationale des mines et d'un secrétariat permanent chargé de l'organisation de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'ouest.

De même, on note l'opérationnalisation en cours de la Brigade nationale anti- fraude de l'or et la poursuite du processus de modernisation du cadastre minier, entamée depuis 2015.

En termes de régulation, les lois portant respectivement commercialisation de l'or et des autres substances précieuses et régime des substances explosives à usage civil ont été adoptées.

En matière d'information géologique et minière, le levé géophysique du quart Nord-Est du Burkina Faso, a mis en évidence des anomalies susceptibles de révéler la présence du diamant, du fer, du titane, du chrome, et d'autres substances minérales.

L'intensification de nos actions a permis de voir, au cours de l'année 2017, l'entrée en production de la mine d'or de Houndé dans la province du Tuy, portant le nombre total de mines en production à 12 et le

lancement des travaux de construction de la mine d'or de Boungou dans la province de la Tapoa.

Ces actions ont permis de porter la production minière industrielle à 45,8 tonnes d'or fin en 2017 contre 38,5 tonnes en 2016 soit un taux de progression de 18,9%.

En termes de valeur, cette production a rapporté 226 milliards de FCFA au budget de l'Etat contre 190 milliards de FCFA en 2016, soit un taux d'accroissement de 19%.

En termes de création d'emplois, les mines industrielles ont employé au total 8 719 personnes en permanence en 2017 dont 8 150 nationaux, soit 93,5% des emplois. Elles ont également généré environ 26 000 emplois indirects. Quant à l'artisanat minier, on estime à 1,5 millions le nombre de personnes qui s'y adonnent.

Les investissements sociaux réalisés par les sociétés minières au profit des communautés riveraines ont été de 2 milliards de FCFA en 2017.

Mon Gouvernement s'attèlera à poursuivre ses efforts d'organisation et de développement du secteur minier à travers notamment :

- la mise en place d'un projet d'appui au développement du secteur minier ;
- la poursuite de la réalisation de cartographie géologique ainsi que l'inventaire et la caractérisation de substance minérale pour couvrir progressivement le territoire ;
- l'exécution du levé géophysique aéroporté Haute résolution du bloc B correspondant à la partie Est du pays ;
- la réorganisation et l'encadrement du secteur minier artisanal ;
- l'adoption de la stratégie du secteur des mines et des carrières.

Pour ce qui est du secteur des manufactures, les actions du gouvernement sont allées dans le sens de l'accompagnement et du suivi des entreprises en difficulté. Ainsi, une dizaine d'entreprises a bénéficié de pré-diagnostics. A cela, il faut ajouter :

- l'accompagnement de trois nouvelles entreprises par le Fonds de restructuration des entreprises à hauteur de 1,2 milliards de F CFA ;
- la prolongation de la présence dudit fonds dans le capital de DAFANI pour 400 millions de FCFA ;
- le renouvellement du fonds de roulement de SAP OLYMPIQUE pour 100 millions ;
- l'inscription de KARILOR INTERNATONAL au bénéfice du Programme de restructuration des entreprises en difficultés.



Les actions du Gouvernement ont également concerné l'organisation des unités industrielles de transformation. C'est dans ce sens que pour la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso, une convention portant modalités de mise à disposition de ressources financières au profit de ladite Grappe a été signée avec le Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi en juin 2017.

Enfin, dans le cadre du développement des PME/PMI qui exercent dans l'industrie de transformation, des accords de crédit ont été signés au profit de projets et financés à hauteur de 45, 5 millions de FCFA en 2017.

- **Honorables Députés,**

A ces actions de promotion de l'industrie, il faut ajouter celles qui ont été menées dans le sens du développement de l'artisanat. A ce titre, l'accent a été principalement mis sur la promotion de la création d'entreprises artisanales performantes, leur financement ainsi que l'amélioration de la commercialisation de leurs produits.

Aussi, dans le but d'inciter les entreprises artisanales à la formalisation, des campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des intervenants du secteur, pour une appropriation des dispositions réglementaires en la matière.

Et qui plus est, le Gouvernement a poursuivi le renforcement des capacités des artisans et des entreprises artisanales, dans l'optique de favoriser le développement d'une masse critique d'artisans techniquement compétents dans les métiers porteurs de croissance et dans les technologies innovantes.

Ainsi, 6 049 artisans ont été formés, 22 projets ont été financés pour un volume de crédit de plus de 89 millions de FCFA et 185 unités de production au profit des jeunes et des femmes ont été équipées.

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'accès des produits de l'artisanat aux marchés et d'en assurer une meilleure visibilité, des journées promotionnelles ont été organisées dans six régions à laquelle 319 exposants ont pris part.

- Honorables députés,

Une des caractéristiques de notre économie est la forte importance du secteur des services marchands.

Ce secteur est essentiellement dominé par le commerce formel et informel. Pour ce secteur, les actions majeures conduites en 2017 portent sur le contrôle de l'exercice des activités commerciales et la promotion des produits locaux à l'intérieur et à l'extérieur.

Au niveau du commerce intérieur, les actions engagées s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la qualité des produits de grande consommation et la vérification des instruments de mesure soumis à la réglementation.

Ainsi, les contrôles réalisés concomitamment avec la surveillance des marchés ont permis de relever que 996 commerçants, respectent la réglementation sur 14 908 contrôlés, soit 6,7%. Lors de ces contrôles, des dizaines de tonnes de produits périmés ont été saisis.

Quant au commerce extérieur, les actions entreprises ont visé la valorisation des normes et la qualité des produits nationaux à travers :

- l'homologation de 300 normes burkinabè ;
- la tenue de la 23ème Assemblée générale de l'organisation africaine de normalisation ;
- l'élaboration d'une stratégie marketing de promotion de la mangue séchée et de la noix de cajou transformée au niveau national et régional.

De même, pour renforcer la présence du Burkina Faso dans le système commercial mondial, les efforts conjugués ont permis :

- la tenue à Abidjan des journées de promotion économique et commerciale du Burkina ;
- la participation au 16ème Forum AGOA, du 8 au 10 août 2017 à Lomé au Togo ;
- l'organisation de la 4ème édition de la Foire Internationale Multimodale de Ouagadougou qui a enregistré 260 exposants et permis 200 rencontres d'affaires ;
- l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale de promotion des Exportations ;
- l'opérationnalisation du Fonds d'Appui aux Exportations ;
- l'accompagnement à l'international de 36 acteurs des filières sésame, mangue et anacarde pour des manifestations commerciales et des missions de prospection à l'extérieur.

En matière de lutte contre la fraude et la définition des règles saines de la concurrence, trois acquis majeurs ont été enregistrés. Il s'agit de l'adoption par votre auguste Assemblée de la loi portant

organisation de la concurrence au Burkina Faso, de la régulation de la concurrence et la révision du décret portant organisation et fonctionnement de la Commission nationale de la concurrence.

- **[Télécharger l'intégralité du Discours sur la Situation de la Nation \(DSN\) 2018, prononcé par SEM le Premier Ministre du Faso](#)**